

# Centre de vacances « Le Hameau des écureuils »

## Règlement intérieur

### **Article 1: Dates d'ouverture du centre**

Le « Hameau des écureuils » est ouvert :  
D'Avril à Juin sur réservation  
Pleine saison Juillet et Août  
De Septembre à Novembre sur réservation

### **Article 2: Horaires d'entrée et de sortie**

L'occupation des locaux ne se fera qu'à partir de **17h30 le jour d'arrivée** et la libération des chalets devra se faire à **11h00 le jour de sortie**.

### **Article 3: Repas**

- **Horaires de repas**

La clientèle devra s'accommoder aux horaires de repas suivants:

**Petit-déjeuner de 8h30 à 9h30**  
**Déjeuner à 12h30**  
**Diner à 19h30**

- **Paniers repas:**

Pour des raisons de commandes, les paniers repas pourront être commandés pour remplacer les repas ou en sus dans la condition où:

Commande au minimum **24h à l'avance** pour les **particuliers**

Commande au minimum **48h à l'avance** pour les **groupes**

- **Allergies/ régimes alimentaires**

Tout régime alimentaire particulier devra être signalé au préalable aux responsables et devra être validé par ceux-ci.

### **Article 4: Véhicules**

Un seul véhicule sera accepté par chalet pour les particuliers

Les groupes devront mentionner à la structure le nombre de véhicules, et celle-ci pourra en définir le nombre maximum.

- **Horaires et circulation des véhicules:**

Toute circulation devra s'effectuer au pas.

Pour garantir la sécurité des plus jeunes, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à partir de 23h00 jusqu' à 7h30 du matin.

### **Article 5: Visiteurs**

Aucune personne extérieure au centre ne pourra séjourner dans celui-ci sans l'aval des responsables.

Tout visiteur devra donc se présenter à l'accueil et remplir les imprimés administratifs.

### **Article 6: Dégradations**

Aucune dégradation ou vol de matériel ne sera toléré. Une caution vous sera demandée par chalet ou tente fournie. Toute dégradation ou vol vous seront facturés !

Dans les chalets et tentes fournies, le calme est de rigueur.

### **Article 7: Lieux communs**

Les lieux communs étant mis à disposition de tous, chaque responsable devra mettre tout en œuvre pour que les personnes qu'il a sous sa responsabilité les maintiennent dans l'état où ils les ont trouvés.

### **Article 8 : Règles de vie**

Le centre de vacances est non-fumeur. Merci donc de respecter les enfants qui sont autour de vous ainsi que les autres vacanciers.

Merci de respecter également le personnel qui met tout en œuvre pour vous satisfaire.

Enfin, prenez soin du matériel mis votre disposition.

### **Article 9: Interdictions**

Interdiction de fumer dans les chalets ainsi que dans l'enceinte du centre

Interdiction d'utiliser des réchauds, bougies ou tri-pattes

Interdiction de faire des feux de camps ou barbecue

Interdiction aux mineurs de consommer de l'alcool

Interdiction de consommer toutes substances illicites ou d'en avoir en sa possession

Respect des règles de sécurité concernant les zones non-fumeurs

Interdiction de réaliser toute nuisance sonore après 23h00

### **Article 10: Utilisation des images**

En cas de prises de vue, la SARL TI'CAF ET MAMSEL et d'ores et déjà autorisée à utiliser à titre gratuit, dans la limite de la promotion de ses activités, les photos ou films pris dans les parties communes du centre.

Cette utilisation s'entend dans le monde entier, via tous supports connus ou non encore connus à ce jour et pour une durée de 15 ans à compter de la signature du contrat.

**Merci pour votre compréhension  
et  
Bon séjour au « Hameau des Ecureuils » !**